

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Isabelle Vézina, greffière de la Ville de Gaspé, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1420-20 est de 1199;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1211;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de zéro et de plus, qu'aucun commentaire n'a été formulé suite à la procédure de consultation écrite qui s'est déroulée dans le contexte de pandémie.

Je déclare

- que le règlement 1420-20 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Signé à Gaspé, ce 3 juillet 2020


Isabelle Vézina, greffière